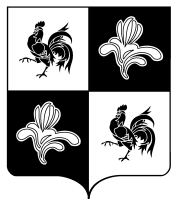


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



4 avril 2014

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

PROJET DE DÉCRET

portant assentiment à l'accord de coopération du 17 juillet 2013 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, relatif à la mise en oeuvre de la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Barbara TRACHTE

En application de l'article 31.1 du Règlement du Parlement francophone bruxellois, il n' a pas été déposé de rapport écrit sur ce projet. En séance plénière du vendredi 4 avril 2014, la rapporteuse a dressé un rapport oral des débats qui se sont tenus lors de la réunion de la Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles du lundi 31 mars 2014.

Pour le surplus, il est renvoyé au compte rendu de la séance plénière du vendredi 4 avril 2014 [CR n° 65 (2013-2014)].